
LE TRADUCTEUR ET LES SERVICES LINGUISTIQUES

Il n'est sans doute pas inutile, avant d'aborder l'univers de la traduction de situer le traducteur dans le contexte des services linguistiques.

Le public voit également dans le traducteur une sorte d'homme- (ou femme) orchestre chargé de résoudre tous les « problèmes de langues » de l'entreprise. Or, le traducteur n'est pas, au sens strict, le seul et unique prestataire de services linguistiques. (*Linguistic services provider*)

Dans le domaine des services linguistiques, les divers intervenants professionnels sont de cinq types.

1. Le traducteur (المترجم):

Il est chargé de traduire, oralement ou par écrit, tout document ou texte se présentant sur un support écrit ou lisible (le document peut être du code électronique).

On distingue selon le degré de spécialisation des textes traduits ou la nature de la spécialisation, le traducteur généraliste, le traducteur spécialisé, le traducteur technique, le traducteur juridique, le traducteur commercial et ainsi de suite, avec mention spéciale au traducteur littéraire.

On distingue également selon le contexte dans lequel s'exerce la profession, le traducteur d'édition, le traducteur d'entreprise, le traducteur d'agence, le traducteur de bureau de traduction, le traducteur d'administration, le traducteur libéral.

Enfin pour être exhaustif, citons les cas particuliers que sont le traducteur juré (assermenté) ou traducteur expert auprès des tribunaux.

2. L'interprète (الترجمان):

Il est chargé de traduire oralement un matériau lui-même oral (discours, conférence, présentation, etc.).

On distingue, selon les conditions d'exercice, l'interprète de conférence traduisant instantanément les interventions des participants à des conférences internationales, l'interprète de consécutive traduisant ce que vient de dire l'orateur lorsque celui-ci s'interrompt, et l'interprète de liaison traduisant les conversations ou échanges moins structurés, notamment sur le terrain.

3. Le terminologue (Terminologist) (المصطلحي):

Il est chargé de répertorier, traiter, définir et gérer les termes spécialisés ou les « vocabulaires spécialisés ».

Le terminologue constitue le plus souvent des banques de termes ou dictionnaires électroniques. Il est normalement chargé de trouver des termes, préciser les définitions, proposer des équivalents, gérer les vocabulaires.

4. Le rédacteur (Editor – Writer) (المحرر):

Il est chargé de produire les documents sans passer par un support déjà rédigé dans une autre langue.

5. Le chercheur/documentaliste (Fact-checker – Research assistant) (الموثق/الباحث):

Il est chargé de rechercher l'information et de la gérer mais aussi de constituer et de gérer la documentation.